

certifiée conforme au 12/06/2025

A.S.E. PIZZA

SARL au capital de 1000 Euros

Siège Social : 1, Rue des CARMELITES

93200 SAINT DENIS

537 717 068 R.C.S. BOBIGNY



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2025**

L'an deux milles vingt-cinq et le 12 juin, à 9 heures.

A l'issue des cessions de parts intervenues ce jour, les associés de la société **A.S.E PIZZA** se sont réunis en assemblée générale extraordinaires au siège social de la société sis au
1, Rue des CARMELITES 93200 ST DENIS, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- * Démission de Monsieur MASLAH Mohsen.
- * Nomination du nouveau gérant Monsieur MAJDOUB Ammar.
- * Adoption des statuts mis à jour.
- * Agréments de la nouvelle répartition des parts.

Sont présents :

- Monsieur MASLAH Mohsen, gérant démissionnaire.
- Monsieur MAJDOUB Sami, associé détenant 50% des parts sociales
- Monsieur MAJDOUB Ammar, associé détenant 25% des parts sociales
- Madame FITOURI Mabrouka, associée détenant 25% des parts sociales

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par MAJDOUB Ammar.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président déclare en tant que de besoin renoncer expressément à toutes nullités, exceptions et fins de non recevoir relatives à la convocation et à la tenue de l'assemblée.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Les statuts de la société mis à jour au 12 juin 2025
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Après discussion les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur MASLAH Mohsen de ses fonctions de gérant.

Elle prend effet immédiatement.

Quitus entier et définitif lui est donné pour ses fonctions exercées depuis le 21 septembre 2023.

MS MM FM TA

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en qualité de nouveau gérant Monsieur MAJDOUB Ammar, né le 14/05/1981 à ZARZIS (TUNISIE), de nationalité tunisienne et demeurant 10, résidence du Plateau, 786 Avenue Maurice Thorez 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Il exercera ses fonctions de gérant à compter de ce jour avec les pouvoirs et la durée prévus aux statuts.

TROISIEMME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter les statuts modifiés en date du 12 juin 2025 et tels qu'ils seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY, les associés se donnant entre eux mutuellement agréments de la nouvelle répartition des parts au sein de la société, savoir :

- Monsieur MAJDOUB Sami, 50 parts sociales
- Monsieur MAJDOUB Ammar, 25 parts sociales
- Madame FITOURI Mabrouka, /..... 25 parts sociales

QUATRIEME RESOLUTION

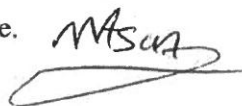
L'assemblée générale confère tous pouvoirs à son président et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet de procéder à toutes les publicités légales de dépôt et de publicité.

Ces 4 résolutions sont adoptées à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal sur 2 pages qui a été signé par les associés, après lecture.

Monsieur MASLAH Mohsen, gérant démissionnaire.

bon pour démission



Monsieur MAJDOUB Sami, associé.



Monsieur MAJDOUB Ammar, associé & Gérant.



Madame FITOURI Mabrouka, associée.

